

LA PROTECTION DU PATRIMOINE: UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Euchariste MORIN, aménagiste, ministère des Affaires culturelles (région Est-du-Québec)

Il y a vingt ans à peine, la notion de patrimoine n'était rattachée qu'aux bâtiments les plus anciens ou ayant une histoire exceptionnelle. Le mot patrimoine évoquait essentiellement les chefs-d'oeuvre du passé. Il se résumait aux édifices religieux et de prestige ou encore à la traditionnelle maison de ferme construite en pierre sous le régime français.

Depuis quelque temps, cette vision trop limitée du patrimoine s'est graduellement élargie et s'est enrichie pour inclure des pans entiers de notre environnement. Ainsi, les grandes réalisations architecturales ne sont plus seules dignes de conservation. Le sont aussi les lieux de patrimoine industriel, les ateliers d'artisans traditionnels, les sites archéologiques qui témoignent des particularités de notre communauté culturelle. La façon dont un village est implanté, l'originalité d'une trame de rues ou l'aménagement d'un grand jardin s'affichent comme faisant partie du patrimoine sans pour autant être objet de musée.

Cette nouvelle définition du patrimoine fait référence à un ensemble d'éléments qui sont significatifs pour une population donnée et sont source d'un sentiment d'appartenance. Au lieu de conservation du patrimoine, on parle maintenant d'appropriation du patrimoine. Le milieu s'approprie son espace par lequel lui est dévoilée toute son histoire. Il y puise son identité qui lui permettra de mieux assurer son développement social, économique et culturel.

DES OUTILS POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Tout comme la notion de patrimoine s'est élargie depuis quelques années,

les intervenants pour sa protection se sont multipliés. Il s'agit maintenant d'une responsabilité partagée entre les individus et les organismes, les municipalités, les MRC et le gouvernement.

Même s'il n'est plus seul, le gouvernement a gardé des pouvoirs pour la protection du patrimoine qui sont essentiellement sous la juridiction du ministère des Affaires culturelles. La Loi sur les biens culturels a pour but de favoriser la sauvegarde des éléments les plus représentatifs dont la conservation est d'intérêt public, qu'il s'agisse de lieux, de bâtiments, d'objets d'art ou d'ethnographie, de vestiges archéologiques ou de documents d'archives.

La Loi renferme donc un certain nombre de dispositions permettant au gouvernement d'attribuer un statut juridique à des biens culturels. On parle alors de monuments historiques classés ou reconnus selon la valeur du bien. La région du Bas-Saint-Laurent compte, à titre d'exemple, dix-huit biens culturels classés ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels.

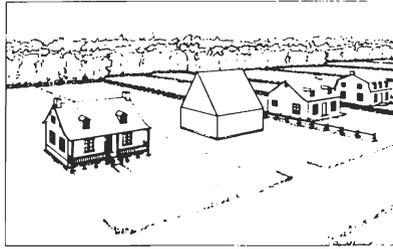
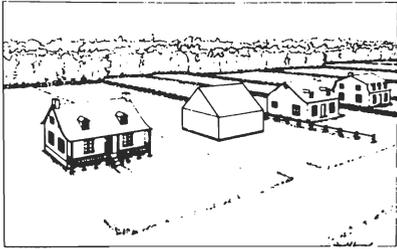
Pour le MAC, l'attribution d'un statut juridique constitue l'un des moyens d'intervention les plus importants mais demeure un geste d'exception. Les immeubles qu'on classe possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle à l'échelle nationale, c'est-à-dire qu'ils ont une valeur de symbole pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

D'autre part, le MAC par différents programmes peut subventionner des organismes et des municipalités qui désirent réaliser un projet de mise en valeur du patrimoine, soit par un inventaire architectural, un outil de sen-

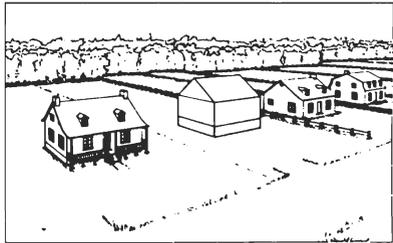
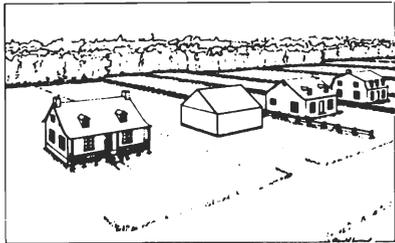
sibilisation ou des fouilles archéologiques. De plus, le MAC peut aussi secondar les municipalités et les MRC dans la confection de leurs règlements et leur schéma d'aménagement.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chaque MRC devait préparer un schéma d'aménagement précisant les grandes orientations de l'aménagement de son territoire. Ce schéma constitue le cadre auquel doivent se conformer les municipalités locales lors de la confection de leurs plans et règlements d'urbanisme.

Chaque MRC devait donc identifier les territoires présentant un intérêt d'ordre historique, culturel et esthétique. Ce fut une occasion pour plusieurs MRC de réaliser des inventaires et de prendre conscience des nombreuses ressources de leur territoire. Sans pour autant pointer tous les sites ou bâtiments anciens, cet exercice a permis de délimiter des zones d'intérêt où se concentrent plusieurs éléments du patrimoine. Toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent ont, à des degrés divers, inclus dans leur schéma d'aménagement des préoccupations concernant la préservation de lieux historiques. Depuis deux ans, plusieurs municipalités et MRC se sont dotées d'outils d'analyse en matière de patrimoine. Les MRC de Kamouraska et de la Mitis, par exemple, possèdent maintenant un document général leur permettant de mieux planifier leurs interventions dans ce domaine tandis que les municipalités de L'Isle-Verte, Rivière-du-Loup et Sainte-Flavie ont inventorié tous les bâtiments d'architecture traditionnelle de leur territoire. Cela pourra conduire à une réglementation particulière ou



En s'inspirant de la pente du toit et du niveau du rez-de-chaussée des immeubles avoisinants, un nouveau bâtiment évite d'introduire des discordances dans un ensemble patrimonial.



encore à différentes formes de mises en valeur telle la confection de circuits patrimoniaux ou de dépliants de sensibilisation.

A la suite de l'adoption du schéma d'aménagement, les municipalités doivent réaliser leurs plans et règlements d'urbanisme ou, si c'est déjà fait, les rendre conformes au schéma. Tandis que le schéma et le plan d'urbanisme demeurent au niveau des orientations, les règlements municipaux traduisent de façon concrète les objectifs qu'on s'est donnés. Les municipalités disposent donc d'un ensemble de mesures réglementaires pour protéger des biens immobiliers, que ce soit par le règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

L'inclusion de règles architecturales et urbanistiques dans le règlement de zonage permet une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments dans un quartier ancien. On peut ainsi réglementer le volume et l'implantation des nouveaux bâtiments. Des normes peuvent aussi empêcher d'altérer le cachet des bâtiments anciens, entre autres, en ce qui concerne la forme et le volume. Une attention spéciale doit aussi être portée aux détails tels que les ouvertures, galeries et revêtement. Les municipalités

de Saint-Fabien et de Val-Brillant ont inclus des normes minimales de protection dans une aire patrimoniale bien délimitée correspondant au noyau ancien de leur village.

En plus des règlements municipaux, les municipalités disposent de nouveaux pouvoirs depuis la refonte de la Loi sur les biens culturels en avril 1986 en ce qui concerne la protection du patrimoine. La municipalité peut protéger par ses propres pouvoirs un bâtiment historique (citation) ou un ensemble de bâtiments historiques (site du patrimoine). La municipalité peut imposer des conditions spéciales concernant la modification ou la rénovation des bâtiments cités ainsi que la subdivision, la construction neuve et l'affichage dans les sites du patrimoine. Pour exercer ce pouvoir, la municipalité doit obtenir l'avis d'un comité consultatif. Ce comité peut être soit le comité consultatif d'urbanisme créé en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit un comité spécial de trois personnes créé expressément pour les fins de l'application de la Loi sur les biens culturels.

Une grange polygonale a été citée par la municipalité des Boules et la ville de Trois-Pistoles a cité monument historique la Maison du notaire

construite vers 1842. D'autres municipalités du Bas-Saint-Laurent étudient présentement la possibilité de constituer des sites du patrimoine.

L'investigation du champ du patrimoine par les municipalités est un phénomène relativement nouveau. Autrefois laissé exclusivement aux sociétés d'histoire et au ministère des Affaires culturelles, le patrimoine devient aussi, peu à peu, l'affaire des municipalités. Cette nouvelle responsabilité ne se traduit pas nécessairement par des déboursés supplémentaires mais plutôt par une philosophie du développement axée sur la qualité de l'environnement. Ce scénario n'exclut pas, bien au contraire, l'action des sociétés d'histoire et autres organismes pour la protection du patrimoine qui, par leurs recherches, doivent alimenter et éclairer les élus municipaux. Une collaboration encore plus étroite entre tous les intervenants est souhaitable pour assurer la mise en valeur des éléments qui distinguent notre région.

**L'ASSOCIATION DES BOUFFARD
DU CABARET DU PETIT MATANE
et
LA RESTAURATION DE
LA MAISON HORACE-BOUFFARD**

Georgy BOUFFARD, Petit Matane

Une association de famille veut réunir les descendants d'un ancêtre commun dans le but de fraterniser, de développer le sens d'appartenance et le goût de la recherche de ses origines. Mais il n'est pas nécessaire d'être membre d'un regroupement pour se tourner vers le passé de sa famille. Des particuliers peuvent le faire. La recherche généalogique est une activité répandue et occupe de nombreux adeptes dans tout le Québec. Des publications historiques de familles apparaissent régulièrement. Il y a là beaucoup d'initiatives individuelles mais il ne faut pas ignorer que bien des publications de ce genre ont été élaborées dans le cadre d'une association de famille ou lors de fêtes de retrouvailles. Dans ce cas, le regrou-

pement de personnes a stimulé la recherche.

L'association des Bouffard du Cabaret fut fondée en 1987. Elle répondait bien sûr à un désir de fraterniser, de retrouver la coutume presque perdue du «cousinage» et de connaître nos origines. La réussite que nous avons connue par les adhésions de membres puis par nos activités est redevable pour une bonne part au fait que la famille Bouffard est numériquement d'importance très moyenne et est territorialement concentrée. La grande majorité des gens ayant le patronyme habitent la ville de Matane et le sillage de Petit Matane.

Un baptême inscrit aux registres de la paroisse Saint-Jérôme de Matane en 1843 représente la plus ancienne mention dans un document de la présence des Bouffard dans la région de Matane. Le couple Jean-Baptiste Bouffard et Archange Lacroix faisait baptiser une fille, Philomène, née l'année précédente. C'est la date retenue pour l'arrivée de nos ancêtres matanais. Ils venaient de Saint-Laurent de l'île d'Orléans où ils s'étaient mariés en 1830. Le mari pratiquait le métier de charpentier et il fréquentait les chantiers de construction de maisons ou d'édifices tels églises, chapelles, moulins, etc. Cela le rendait peu sédentaire. Une fois sa famille établie à demeure au Petit Matane, Jean-Baptiste Bouffard a continué de parcourir la côte au gré des chantiers de construction.

Jean-Baptiste Bouffard avait une petite propriété près de la mer mais il installa quatre de ses fils sur des lots du rang II. Cet insulaire, habitué aux terres en pente, répugnait à l'idée de les voir défricher et cultiver les espaces planes en bordure du fleuve. On préférait le sol brun, plus fertile et moins marécageux. Ainsi, Pierre occupa le lot 468, Léandre le lot 466, Charles le lot 465 et François le lot 463. Pas étonnant qu'aujourd'hui ce rang a comme dénomination «rang des Bouffard».

C'est la maison d'Horace Bouffard, construite en 1897, que l'Association des Bouffard s'occupe de restaurer aujourd'hui. La famille et les descen-



La maison Horace Bouffard sur son nouveau site à l'hiver 1974, peu de temps après son déménagement.

dants d'Horace l'ont habitée jusqu'en 1974, année où il fut décidé de la remplacer.

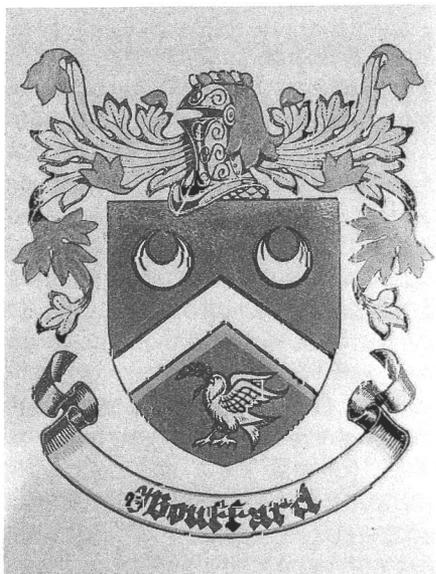
Un petit-fils d'Elzéar Bouffard, la transporta à quelques arpents, et évita ainsi la démolition. Assise temporairement sur un solage en cage de bois, la vieille demeure de 77 ans fut aussitôt aménagée et meublée dans un style maison-paysanne-1900. Comme bien des objets et meubles anciens provenaient de diverses branches de la famille, les parents de même que les autres visiteurs qui y défilèrent par la suite, pouvaient considérer l'édifice comme un mémorial à la famille, sinon un musée d'objets de culture matérielle. Elle a certes contribué à éveiller et nourrir la fierté et le sens d'appartenance de plusieurs Bouffard.

En 1978, un comité organisateur invita tous les descendants de Jean-Baptiste Bouffard et d'Archange Lacroix à une fête de retrouvailles. On commémora en même temps le 135e anniversaire de leur arrivée au Petit Matane. Tous ces gens participèrent au lancement d'un volume sur le passé de la famille Bouffard, à l'érection d'un monument et à la visite de la maison des Bouffard. Ces fêtes réussies en tous points ont facilité le mûrissement de l'idée d'un regroupement de famille. Mais la dissolution, par la suite,

du comité organisateur posa le problème suivant: le monument commémoratif allait être laissé sans responsable pour son entretien et un montant d'argent appréciable, reliquat de la fête, était en banque, sans tuteur légal. Cet état de chose, dans une certaine mesure, a aussi contribué à la naissance de notre association de famille. Quelques années passèrent puis, en juillet 1986, un comité provisoire fut établi pour étudier sérieusement la mise en place d'une association. En mai 1987, six requérants firent une demande de charte. Elle fut accordée le 21 juillet 1987, par l'inspecteur général des institutions financières au nom de l'ASSOCIATION DES BOUFFARD DU CABARET DU PETIT MATANE. Pour éclairer le lecteur, le terme «Cabaret» signifie plateau et c'est une ancienne appellation géographique. Les ancêtres matanais des Bouffard venaient de l'île d'Orléans où l'on retrouvait dans l'environnement de leur terre ancestrale un plateau, un ruisseau et une pointe portant tous les trois le nom Cabaret. Au Petit Matane, ils utilisèrent sur leurs lots ce terme en souvenir de l'île.

Une assemblée officielle de fondation fut convoquée le 20 novembre 1987 et les participants ont élu un premier conseil d'administration de

quatorze membres. On accepta aussi un projet d'armoiries et le recrutement des membres s'amorça. L'enthousiasme était au rendez-vous. Quant à l'idée de restauration de la maison Horace-Bouffard, on commença à y songer sérieusement et elle fut à l'ordre du jour de plusieurs réunions du conseil d'administration par la suite. Face à cet intérêt manifeste, les propriétaires de la maison et du terrain proposèrent d'en faire cession gratuitement à l'association par actes notariés. Le conseil d'administration accepta ces donations le 6 décembre 1988 et la première assemblée générale des membres tenue le 21 mai 1989 a entériné ce choix. Cette assemblée vit également l'adoption des règlements généraux de l'association de famille puis d'armoiries spécifiques.



Les armoiries de la famille Bouffard.

Par des dons personnels d'argent, par des repas et des soirées bénéfiques, par d'autres moyens, tels tirages, marché aux puces, etc., on amassa des fonds qui furent consacrés aux premiers travaux de restauration. La vieille maison Horace-Bouffard fut posée sur un solage de béton à la fin de 1988; son toit reçut une couverture neuve en 1989 et des travaux sont amorcés pour refaire sa large galerie et son entrée en façade. Ces campagnes de restauration sont faites par corvées. Le style et l'époque de la maison sont respectés. Le calendrier



Travaux de restauration à l'été 1989.

des travaux est fonction des avoirs monétaires de l'association. Ils pourront donc s'étendre sur plusieurs années. L'aide gouvernementale n'a pas encore été demandée mais elle est envisagée. Enfin, il serait bon de savoir que l'Association des Bouffard n'entend pas travailler à la sauvegarde de cette bâtisse uniquement pour elle-même. Elle tient à rendre ce musée disponible pour les visites de groupes et sur demande.

Voilà l'histoire de l'Association des Bouffard du Cabaret et de son projet de restauration. Nous souhaitons l'établissement d'autres regroupements de famille. Il n'est pas nécessaire d'avoir une maison à restaurer pour former une telle association. Fraterniser, rechercher ses origines et développer la fierté et l'appartenance sont des motifs suffisants.

UNE MAISON PORTATIVE! La trousse pédagogique de la Maison Lamontagne

Francine CHEVRIER
Régisseuse à la Maison Lamontagne
(Rimouski-Est)

Elle mesure 71 cm x 31 cm, soit environ 2 pieds de long sur 1 pied de large, et elle a été conçue avec des

poignées pour être facilement transportable. C'est la trousse pédagogique de la Maison Lamontagne, une version miniature de la Maison Lamontagne. Ouvrez son toit et vous découvrirez à l'intérieur du matériel intéressant, pour qui veut s'initier à l'histoire et à l'architecture particulière d'une maison située à Rimouski-Est, qui a été classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles.

Voilà l'expérience qui a été proposée à des élèves de 3^e année de différentes écoles de la Commission scolaire Rimouski-Neigette, l'hiver dernier, expérience qui peut toujours être renouvelée.

Dès le moment où l'enseignant dépose la trousse pédagogique sur son bureau pour la présenter aux élèves, la curiosité des enfants est à son maximum et les questions fusent de partout. Certains vont reconnaître la Maison Lamontagne tandis que d'autres se demandent bien ce qui les attend. L'enseignant se retrouve alors dans des conditions idéales pour rassasier la soif d'apprendre des enfants et débiter l'apprentissage de l'histoire de la Maison Lamontagne, une maison qualifiée par les spécialistes de plus intéressant spécimen de l'histoire architecturale domestique québécoise dans tout l'Est-du-Québec.

A l'aide de photos, de manipulations de jeux de blocs de recouvrements, de jeux d'assemblages, de mises en situation et de bien d'autres activités possibles, les enfants découvrent les objets liés à la vie quotidienne de leurs arrière-arrières... grand-parents et s'initient à la façon dont on pouvait vivre et construire les maisons il y a plus de 200 ans.

Les conceptrices de la trousse, mesdames Johanne Meloche et Lisette Tardif, toutes deux enseignantes, ont créé les activités pédagogiques de la trousse de manière à ce qu'elles correspondent aux objectifs du ministère de l'Éducation, en sciences humaines, pour le niveau de la 3e année. Des activités sont également suggérées pour d'autres matières, comme les mathématiques et les arts plastiques. Les élèves de 4e, 5e et 6e année pourront également y trouver leur intérêt. Mesdames Meloche et Tardif ont inclus dans la trousse les outils nécessaires à l'enseignant pour le bon fonctionnement des activités: guide pédagogique, cahier d'activités et document de références.

Un des meilleurs moments de cette expérience se situe lorsque les enfants viennent voir la Maison Lamontagne sur place, un peu plus tard, à la fin de leur année scolaire. En effet, ils reconnaissent les objets qu'ils avaient vus sur photos et comparent ce qu'ils avaient imaginé comme maison avec ce qu'ils voient sur place. Certains même, auront préparé des questions pour le guide, dont ils suivront mot à mot les explications. Dans le meilleur des cas, l'intérêt des enfants était tel que près de deux heures s'étaient passées avec le guide de la Maison Lamontagne sans trop qu'on ne s'en aperçoive!

Avec la trousse pédagogique de la Maison Lamontagne, les enfants de 3e année et même 4e, 5e et 6e année du primaire, seront sensibilisés à la compréhension, à la conservation et au respect des objets qui témoignent de la vie de leurs prédécesseurs.

Les enseignants qui voudront se procurer la trousse pédagogique peuvent le faire en tout temps, en télépho-

nant au numéro de téléphone: 722-4038.

NOUVELLES BREVES Euchariste MORIN, MAC

- Les chasseurs ont été précédés par des fouilleurs cette année dans la région du Témiscouata. En effet, une équipe d'archéologues et d'étudiants en archéologie de l'Université de Montréal ont inventorié les rives des lacs Témiscouata et Touladi durant trois semaines au mois de septembre. Ce secteur possède un fort potentiel archéologique pré-historique et un programme de recherche sur plusieurs années pourrait être mis en branle. Une collaboration de la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, du ministère des Affaires culturelles et de l'Université de Montréal.
- L'orgue de l'église de Cacouna, monument historique classé, a été complètement restauré au cours de l'année. Il s'agit d'un orgue d'une grande valeur historique fabriqué par Eusèbe Brodeur en 1888.
- La Commission des biens culturels a recommandé en septembre dernier le classement du Manoir Fraser de Rivière-du-Loup à titre de site historique.
- L'île aux Basques a dévoilé une partie de ses mystères grâce à des fouilles archéologiques qui ont été effectuées en septembre par une équipe de chercheurs de l'Université Laval. Une mise en valeur des vestiges laissés par les pêcheurs basques au XVIe siècle est envisagée par la Société Provancher, propriétaire de l'île, en collaboration avec la ville de Trois-Pistoles.
- Un nouveau lieu historique a ouvert ses portes au public cette année grâce aux efforts du Comité touristique de Saint-Denis-de-la-Boutillerie. La Maison Chapais raconte l'histoire de ses illustres occupants, Jean-Charles Chapais et son fils Thomas. Les meubles d'origine conservés au Musée de la civilisation ont été rapatriés et nous plongeant dans l'atmosphère douillet de l'époque victorienne.

- La cour de circuit de L'Isle-Verte, monument historique classé, pourrait devenir un centre d'interprétation du patrimoine. La municipalité de L'Isle-Verte s'est associée avec la Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte et avec le ministère des Affaires culturelles pour la réalisation de ce projet.


MAILLOUX & BAILLARGEON M^{RE} INC.

PREMIER FABRICANT
DE CHANDELLES
AU CANADA DEPUIS 1896

J.A. St-Pierre, représentant

SUCCURSALE
160, LAVOIE
Rimouski (Québec)
G5L 5Y7

RÉSIDENCE
392, Robitaille
Rimouski (Québec)
G5L 1S6

Tél.: (418) 723-3272 Tél.: (418) 723-8864